

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 29 décembre à 20 heures 30,
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 24 janvier 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemilla, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absentes excusées : SEMENE Marie-Ange procuration à **AFONSO Djemilla**

CASANOVA Céline procuration à **DUCCROS Lucie**

MARCHOU Marie procuration à **STURMEL Philippe**

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

Objet : Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement précédant le vote du budget de l'exercice 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2023, le montant des crédits ouverts au budget en investissement était de 464 028.21 €. Les crédits afférents au remboursement de la dette étaient en 2023 de 54 188.08 €.

La limite des crédits que la mairie pourrait engager en investissement avant le vote du budget 2024 est donc de 102 460.03 € (un quart des crédits d'investissement 2023 hors remboursement de la dette) répartis comme suit :

Article	Libellé	Crédit ouvert en 2023	Montant autorisé avant le vote du budget 2024
2128	Autres agenc et amenag	73 820.69 €	18 455.17 €
2135	Installations générales agencement aménagement constructions	24 373.20 €	6 093.30 €
2182	Matériel de transport	29 000.00 €	7 250.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	8 200.00 €	2 050.00 €
2184	Mobilier	7 500.00 €	1 875.00 €
2312	Immos en cours	27 000.00 €	6 750.00 €
2313	Immos en cours-constructions	238 946.24€	59 736.56€
261	Titres de participation	1 000.00€	250.00€

De donner autorisation au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes de la section d'investissement avant l'adoption du Budget de l'exercice 2024 :

Article	Libellé	Crédit ouvert en 2023	Montant autorisé avant le vote du budget 2024
2128	Autres agenc et amenag	73 820.69 €	18 455.17 €
2135	Installations générales agencement aménagement constructions	24 373.20 €	6 093.30 €
2182	Matériel de transport	29 000.00 €	7 250.00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	8 200.00 €	2 050.00 €
2184	Mobilier	7 500.00 €	1 875.00 €
2312	Immos en cours	27 000.00 €	6 750.00 €
2313	Immos en cours- constructions	238 946.24€	59 736.56€
261	Titres de participation	1 000.00€	250.00€

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 29 janvier 2024

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.